

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CLÉMENTINE, FRANCK,
KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE,
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 17 octobre 2023

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-3
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-8
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	14

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

WEBINAIRE
LES NOUVEAUTÉS DU PROGRAMME
EDUCATIF FÉDÉRAL
De 18h à 19h

JEUDI 26 OCT. #MARQUER DEMAIN

Les clubs et leurs référents P.E.F. sont invités à un **Webinaire** présentant le **Programme Educatif Fédéral** afin de découvrir les nouveautés du dispositif **pour cette saison**.
Rendez-vous le jeudi 26 octobre 2023 de 18H00 à 19H00.

Pour vous inscrire [cliquez ici](#)

AGENDA 2023 / 2024 OCTOBRE/NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

22/10
1ère session - Formation Initiale d'Arbitrage
30/10
Interdistricts U15F
31/10
Interdistricts U15G
02/11
Interdistricts U16G



FORMATION GRATUITE

Le management en tant que (future) dirigeante dans une association sportive

Journée d'apports théoriques, de cas pratiques et d'échanges entre femmes afin de vous accompagner dans la fonction que vous occupez (occuperez) au sein de votre club.

.....

Samedi 21 octobre : 9h30 - 17h30
380 avenue des Sablons 78370 PLAISIR

Inscription obligatoire :
<https://forms.gle/3jRxQ78LQgQh7tfQ8>

 



COUPE DE FRANCE 5^{ème} Tour

3 clubs Yvelinois se sont qualifiés, ce week-end, pour le 6^{ème} tour de la Coupe de France :

le F.C. VERSAILLES 78 (N 1)
l'A.S. CHATOU (N 3)
le HOUILLES A.C. (R 1)

qui ont éliminé, respectivement,
le SAINT-CLOUD F.F. (R 3)
l'A.S.S. NOISEENNE (D 2)
l'E.S.A. LINAS MONTLHERY (N 3)

Le tirage au sort du 6^{ème} tour, dont les rencontres se dérouleront les 28 et 29 octobre, aura lieu ce mercredi 18 octobre, au siège de la Ligue.

Le District des Yvelines

renouvelle ses missions de Service Civique (18 à 25 ans) et recherche 2 personnes à partir du lundi 6 Novembre 2023

POUR EN SAVOIR PLUS

MISSION 1

- ◆ Promouvoir la mixité dans le football et le développement du Football Féminin, [Cliquez ici](#)

MISSION 2

- ◆ Sensibiliser sur le volet Social, Éducatif et Citoyen du football, [Cliquez ici](#)

LE RESPECT DU PRINCIPE DE NEUTRALITE LORS DES RENCONTRES

Le Conseil d'Etat avait été saisi par deux associations souhaitant que le port du hijab soit autorisé par la F.F.F., ainsi que par la Ligue des droits de l'homme qui contestait l'interdiction du port pendant les matchs de « tout signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale ».

Par un arrêt rendu le 29 juin 2023, **le Conseil d'Etat a rejeté ces requêtes** et jugé que les fédérations sportives, chargées d'assurer le bon fonctionnement du service public dont la gestion leur est confiée, pouvaient imposer à leurs joueurs une obligation de neutralité des tenues lors des compétitions et manifestations sportives afin de garantir le bon déroulement des matches et prévenir tout affrontement ou confrontation.

Le Conseil d'État a donc jugé que **la F.F.F. pouvait édicter l'interdiction contestée, dont il a estimé qu'elle était adaptée et proportionnée.**

Lors de la réunion de début de saison des Arbitres Yvelinois, le 10 septembre, à CLAIREFONTAINE, il a été rappelé qu'**il convenait, pour les Arbitres, d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1^{er} des Statuts de la F.F.F.**

Le Président de la F.F.F. a adressé, le 15 septembre 2023, une lettre aux Présidents de Ligues et de Districts, pour souligner **qu'il appartient aux licencié(e)s de respecter cette règle et aux Officiels et aux Dirigeants de la faire respecter.**

Elle comporte en annexe, d'une part le protocole de vérification qui doit être suivi et d'autre part, une synthèse de la portée de l'article 1^{er} des Statuts de la F.F.F..

Cette lettre est consultable [ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 16/10/23

Présents : MM. ,R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLE-MONT(CDA visio) L. JOUBERT (Vice Président) P. DUPIN (en visio), MME RUPERT.

Absents excusés : J-P LEDUC (Président),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS U16

D3-C DU 04/06/2023

50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

U16 D3-B DU 26/11/2023

25893403 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOUGIVAL FOOT 21

U16 D3-B DU 17/12/2023

25893410 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).

FUTSAL

D1-U DU 16/03/2023

52266.2 CBPS 78 1 / LA CUATRO FC 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **4 matches dont 2 fermes** pour l'équipe SENIORS FUTSAL de CBPS évoluant en D1.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

FUTSAL D1-U DU 16/11/2023

26923113 C.B.P.S. 78 1 / ROSNY S/S CSM 1

FUTSAL D1-U DU 07/12/2023

26923131 C.B.P.S. 78 1 / MONTESSON US 1

Le club nous a indiqué son gymnase de repli pour les 2 dates.

La Commission demande une confirmation émanant directement de la mairie.

SENIORS

SEN D5-A DU 26/03/2023

25139107 POISSY AS 3 / VAUXOISE ES 2

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY évoluant en D5-A.

Le club de POISSY FC récupérant les droits de POISSY AS, cette suspension est applicable à l'équipe 3 de POISSY FC.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 12/11/2023

25890237 POISSY FC 3 / MEZIERES AJ 2

SEN D4-A DU 03/12/2023

25890248 POISSY FC 3 / INTERFOOT 78 1

SEN D4-A DU 14/01/2024

25890259 POISSY FC 3 / ACHERES FC 1

SEN D4-A DU 04/02/2024

25890284 POISSY FC 3 / BUCHELOISE AS 2

SEN D4-A DU 17/03/2024

25890298 POISSY FC 3 / FEUCHEROLLES USA 1

SEN D4-A DU 07/04/2024

25890324 POISSY FC 3 / AUBERGENVILLE FC 2

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**APRES 2 RAPPELS,
MATCH PERDU PAR PENALITE 0pt, 0 but & AMENDE AUX 2 CLUBS.**

U14

D4-E DU 23/09/2023

27224443 COIGNIERES FC 21 / VERSAILLES 78 FC 26

2EME RAPPEL

AVANT MATCH PERDU & AMENDE AU CLUB RECEVANT

U16

D4-B DU 01/10/2023

27343075 FC ACHERES 21 / MAISONS-LAFFITTE FC 22

2EME RAPPEL

AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

VETERANS

D5-B DU 24/09/2023

27187370 SARTROUVILLE ES 31 / CARRIERES S/SEINE US 33

FUTSAL

D1-U DU 28/09/2023

26923074 CFC 2 / MONTESSON US 1

1ER RAPPEL

U18

D3-B DU 08/10/2023

27235737 PECQ US LE 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

U16

CY DU 04/10/2023

27395426 LIMAY ALJ 21 / VINSKY FC 21

CY DU 08/10/2023

27295808 GARGENVILLE STADE 21 / MARLY LE ROI US 21
27295417 CARRIERES GRESILLONS 22 / MAURECOURT FC 21
27295419 PLASIROIS FO 22 / HOUILLES AC 22

U14

D4-B DU 07/10/2023

25883398 TRIEL AC 21 / VERNEUIL S/SEINE US 22

FUTSAL

D1-U DU 03/10/2023
26951521 PERRAY FOOT ES 1 / LA CUATRO 2

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

SENIORS

D5-B VERNEUIL S/SEINE US 2

U18

D3-C CLAYES SS/BOIS USM 21

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

U16

D4-E DU 15/10/2023
27238972 ELANCOURT OSC 22

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

U18

D3-C DU 15/10/2023
27235867 CLAYES SS/BOIS USM 21
27235870 ELANCOURT OSC 21

U16

D4-E DU 15/10/2023
27238971 COIGNIERES FC 22

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

U14

D3-C DU 14/10/2023
26926665 VILLEPREUX FC 21

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 09/10/2023
27330135 CARRIERES S/SEINE US 1

FORFAIT COUPES AVISÉS

SENIORS

CC 15/10/2022
27295971 COIGNIERES FC 2

VETERANS

CY 15/10/2022
27293561 JOUY EN JOSAS US 31
27293566 CERNAY LA VILLE AS 31
27293572 COIGNIERES FC 31

CY 15/10/2022
27295898 BUC FOOT AO 32
27295905 COIGNIERES FC 32

MATCHES REMIS

A JOUER LE 18/10/2023 à 19h
U16

CY
27395416 VAUXOISE ES 21 / SARTRUVILLE ES 22

A JOUER LE 29/10/2023

SENIORS

D5-C
27164922 BAILLY NOISY SFC 3 / CARRIERES S/SEINE US 2

U18

D1-A
26953585 LIMAY ALJ 21 / MARLY LE ROI U.S. 21
26953586 PLAISIROIS F.O. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

D2-A
25888266 AUBERGENVILLE F.C 21 / ACHERES C.S. 21

D2-B
25892405 NEAUPHLE-PONT. 21 / CELLOIS CS 22
25892407 BOIS D'ARCY A.S. 21 / BUC FOOT AO 21
25892408 FCFF 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

D3-A
27234947 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 21
27234950 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / POISSY FC 21

D3-B
27235748 MONTESSON U.S. 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21
27235750 ANDRESY F.C. 21 / CHAMBOURCY ASM 21

D3-C
27235868 VOISINS F.C. 22 / ETANG ST NOM ES 21

A JOUER LE 11/11/2023

FUTSAL

D1-A
26951522 A.S.J.A 1 / CFC 1
A JOUER LE 18/11/2023

FUTSAL

D1-A
26923081 LA TOILE 1 / ATFC 1

A JOUER LE 25/11/2023

SENIORS F

D1-A
27139751 VERSAILLES 78 FC 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

A JOUER LE 10/12/2023

VETERANS

D5-C
27185507 CROISSY U.S. 33 / VELIZY ASC 32

A JOUER LE 23/12/2023

FUTSAL SENIORS

D1-A
26923087 MUREAUX O.F.C. LES 1 / PERRAY FOOT. ES 1

A JOUER LE 07/01/2024

VETERANS

D3-B
25896393 CROISSY U.S. 31 / VERSAILLES 78 FC 31

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D3-B
26914365 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / CELLOIS CS 1

D5-C
27164913 FCFF 2 / BAILLY NOISY SFC 3

VETERANS

D5-B
27187318 MONTESSON US 33 / CELLOIS CS 32

D5-D
25897241 MESNIL ST DENIS ASL 32 / VOISINS FC 33

U18

D2-A
25888270 A.S. BUCHELOISE 21 / SARTROUVILLE ES 21

ENGAGEMENTS FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Les clubs de **BONNIERES FRENEUSE** et **VESINET FC** souhaiteraient intégrer le critérium.

La Commission ne peut accepter vos engagements tardifs. Il faudra attendre un désistement d'une équipe.

POULE A

- PLATEAU BREVAL LONGNES
- GARGENVILLE STADE
- ISSOU AS
- JUZIERS FC
- MEULAN CN
- MEZIERES AJ
- PORCHEVILLE FC
- ROSNY S/SEINE CSM

POULE B

- ANDRESY FC
- HOUDANAISE REGION FC
- PERRAY FOOT ES
- TREMBLAY S/MAULDRE
- MAULOISE US
- MAURECOURT FC
- RAMBOUILLET YVELINES
- VILLEPREUX FC

Premier match ► Semaine du Lundi 6 novembre 2023.

RÉUNION ► Jeudi 19 octobre à 19H au siège du District, la présence de tous est souhaitée.

COURRIERS

LA COMMISSION RAPPELLE QUE POUR TOUT COURRIER LES NUMEROS DE MATCH, DIVISION ET POULE DOIVENT ÊTRE INDICÉS SOUS PEINE D'AMENDE.

560301 VINSKY FC

Le club et la GPSEO nous informent des créneaux horaires de ses équipes sur le terrain en herbe de la Butte Verte (n°3) :

U16 D4-A à 13h :

- 17/12/2023
- 24/03/2024
- 05/05/2024

SENIORS D5-A à 15h :

- 05/11/2023
- 26/11/2023
- 03/12/2023
- 14/01/2024
- 04/02/2024
- 03/03/2024
- 28/04/2024
- 26/05/2024

La Commission prend note et vous affecte ce terrain aux créneaux demandés.

552332 MAISONS-LAFFITTE FC

Courrier du club souhaitant avancer les rencontres VETERANS à 9h et la rencontre U16 D4 à 11h sur les dates suivantes :

- 22/10/2023 (VET D4 + U16 D4)
- 12/11/2023 (VET D4 + U16 D4)
- 03/12/2023 (VET D3 + U16 D4)
- 14/01/2024 (VET D3 + U16 D4)
- 21/01/2024 (VET D4 + U16 D4)
- 28/01/2024 (VET D4 + U16 D4)
- 17/03/2024 (VET D4 + U16 D4)
- 28/04/2024 (VET D3 + U16 D4)
- 02/06/2024 (VET D4 + U16 D4)

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

580789 CBPS 78

Courrier du club demandant à pouvoir reporter le match n°26923092 du 19.10.23 contre ASJA 1, car le club est en Coupe Nationale le samedi matin et cela fait moins de 48h de repos entre les 2 matchs.

La Commission ne peut accepter votre demande car la règle impose 2 jours et non 48h minimum entre les 2 matchs.

560668 ASJA

Le club souhaite engager une 2ème équipe futsal étant donné qu'une place s'est libérée suite à un forfait général.

La Commission demande une confirmation officielle du nouveau créneau horaire pour cette 2ème équipe, émanant directement de la mairie.

DEMANDES CDM

D1-U DU 22/10/2023

26923568 CROISSY US 5 / MESNIL LE ROI AS 5

Demande de CROISSY pour inverser la rencontre puisque leurs terrains ne sont pas disponibles le mois d'octobre.

MESNIL LE ROI accepte de recevoir la rencontre à 11h.

La Commission donne son accord.

VETERANS

D4-B DU 22/10/2023

25896790 MESNIL LE ROI AS 31 / LE PECQ US 32

MESNIL LE ROI ayant un match à 11h sur le même terrain, demande à avancer ce match à 9h.

La Commission donne son accord.

D4-B DU 01/10/2023

25896839 CROISSY US 32 / VILLEPREUX US 32

Courrier de CROISSY nous confirmant ne pas pouvoir recevoir cette rencontre.

Comme indiqué dans le journal précédant, la Commission inverse la rencontre et dit match à jouer à VILLEPREUX.

U18

D2-B DU 29/10/2023

25892406 ST GERMAIN EN LAYE 21 / VELIZY ASC 21

Demande de ST GERMAIN EN LAYE pour faire jouer ce match au 05.11 (fin des vacances scolaires plutôt qu'en plein milieu).

La Commission ne peut accéder à votre demande puisque le 05.11 se jouera le 1er tour de la Coupe des Yvelines U18 et toutes les équipes sont concernées.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

SENIORS

D3-B DU 24/09/2023

26914354 ELANCOURT O.S.C. 2 / VOISINS F.C. 2

Après rappel et non réception des rapports demandés,

La Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

D4-A DU 01/10/2023

25890270 POISSY FC 3 / LFCM 1

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de POISSY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

VETERANS

D5-B DU 24/09/2023

27187370 SARTROUVILLE ES 31 / CARRIERES S/SEINE US 33

Pris note du rapport de Sartrouville.

La Commission sanctionne l'équipe de Sartrouville d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CDM

D1-A DU 08/10/2023

26923564 PORT MARLY C.S. 5 / FCFF 5

Pris note du rapport de PORT MARLY.

La Commission sanctionne l'équipe de PORT MARLY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U18

D2-A DU 08/10/2023

25888258 ACHERES C.S. 21 / CONFLANS F.C. 21

Pris note du rapport d'ACHERES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D4-B DU 01/10/2023

27343075 F.C. ACHERES 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe d'ACHERES d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

D4-D DU 01/10/2023

27238780 BUC FOOT AO 22 / RAMBOUILLET YVELINES 23

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de RAMBOUILLET d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

U14

D2-B DU 14/10/2023

25895071 BAILLY NOISY SFC 21 / CELLOIS CS 21

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission sanctionne l'équipe de BAILLY NOISY d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-A DU 23/09/2023

26926422 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / CONFLANS F.C. 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

D4-B DU 14/10/2023

25883400 VERNEUIL S/SEINE US 22 / ANDRESY F.C. 21

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La commission décide de ne pas sanctionner.

D4-C DU 23/09/2023

27240877 PECQ US LE 21 / CARRIERES GRESILLONS 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

D4-D DU 23/09/2023

25895547 ELANCOURT O.S.C. 23 / ETANG ST NOM ES 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de CONFLANS d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 17/09/2023

26804827 Houilles A.C. 31 / Elancourt O.S.C. 31

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe d'ELANCOURT d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

CY U16

POULE UNIQUE DU 08/10/2023

27395428 CELLOIS CS 22 / VSCI 21

Pris note du rapport de CELLOIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

POULE UNIQUE DU 24/09/2023

26850578 BREVAL LONGNES F.C. 21 / PECQ US LE 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de LE PECQ d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

POULE UNIQUE DU 24/09/2023

26850624 CARRIERES S/SEINE US 21 / E. S. GUYANCOURT F. 22

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de GUYANCOURT d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

26850590 CARRIERES GRESILLONS 21 / CROISSY U.S. 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

POULE UNIQUE DU 24/09/2023

26850622 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de LIMAY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 28/09/2023

26923074 CFC 2 / MONTESSON U.S. 1

Pris note du rapport de CFC.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D1-A DU 09/10/2023

26951523 LA CUATRO 2 / MONTESSON U.S. 1

Pris note du rapport de LA QUATRO.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS SENIORS

D4-B DU 08/10/2023

25890348 TRIEL AC 1 / CARRIERES GRESILLONS 2

La Commission demande à TRIEL un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 15/10/2023

27293570 RAMBOUILLET YVELINES 31 / AUBERGENVILLE F.C 31

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CY U16

27395408 VALLEE 78 F.C. 21 / MAUREPAS AS 21

La Commission demande à VALLEE 78 un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U14

D4-E DU 23/09/2023

27224440 E. S. GUYANCOURT F. 23 / VELIZY ASC 21

La Commission demande à GUYANCOURT un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERA LES RENCONTRES.

Le tirage suivant est en ligne sur le site internet et Footclubs :

COUPE DES YVELINES

1ER TOUR

U18

Dimanche 5 Novembre 2023 à 13h00

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 12/10/2023

Présents : MM. FERREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président)
MM. GUICHETEAU Didier, LAUBY Henri-Claude
Excusés : Mme TECHER Isabelle
MM. DELESCHAUX Alain, HOUZE Michel

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPELS DE LA COMMISSION

***QUALIFICATION :** Article 89 des Règlements Généraux : Tout joueur est qualifié selon un délai qui dépend de la date d'enregistrement de sa licence et de la compétition à laquelle il participe.

En compétition de District « *le joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence* »

En conséquence une licence apparaissant, le jour du match, « non valide » ne signifie pas que le joueur ne peut pas participer à la rencontre.

La qualification du joueur sera appréciée après validation de la licence par la Ligue.

***EVOCATION :** Article 187.2 des Règlements Généraux repris à l'article 40.15 du Règlement Sportif du DYF

Cas d'évocation possibles par la Commission Compétente :

- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert
- infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS

D3A DU 08/10/2023

2588954 CHANTELOUP LES V. US 2 / VERNEUIL S/SEINE US 1
Contestation de CHANTELOUP LES VIGNES US 2 de la participation à la rencontre du joueur GIGNOUX Esfan de VERNEUIL S/SEINE US 1 dont la licence 9604483933 ne comporte pas de cachet alors qu'il serait muté.

Transmis à VERNEUIL S/SEINE US pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 19/10/2023.

U18

D3D DU 08/10/2023

27236017 RAMBOUILLET YVE. 22 / MESNIL ST DENIS ASL 21
Contestation de MESNIL ST DENIS de la participation à la rencontre de plusieurs joueurs mutés hors période de RAMBOUILLET YVELINES 22.

Transmis à RAMBOUILLET YVELINES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 19/10/2023.

REPRISE DE DOSSIERS SENIORS

D3B DU 24/09/2023

26914352 COIGNIERES FC 1 / PLAISIROIS FO 2

Réserve de PLAISIROIS FO 2 contestant la participation de l'ensemble des joueurs de COIGNIERES FC 1, le match étant un match à rejouer.

Constatant qu'il ne s'agit pas d'un match à rejouer

**En conséquence, la Commission dit :
Réserve irrecevable**

Suite au courrier de PLAISIROIS FO, et après étude de la feuille de match, la Commission instruit une réclamation.

Réponse de COIGNIERES FC, remerciements.

La lettre de confirmation du PLAISIR F.O., outre qu'elle confirmait des réserves, qui s'avèrent irrecevables, met en cause la qualification de joueurs de COIGNIERES du fait du non-respect du délai de qualification. Elle est donc constitutive d'une réclamation et doit être jugée comme telle.

La Commission constate que les joueurs suivants de COIGNIERES FC 1, n'étaient pas qualifiés au regard du délai de qualification de 4 jours calendaires, à savoir :

- M. VAZ Cody licence 2547254320 enregistrée le 21/09/2023
- M. AMHAJ Jamel licence 2318057371 enregistrée le 22/09/2023
- M. CARUGNO Giovanni licence 2338145667 enregistrée le 22/09/2023
- M. AIT HAMMOU Mustapha licence 9604232412 enregistré le 21/09/2023
- M. DIABY Dalla licence 2338178355 enregistrée le 20/09/2023

**En conséquence, la Commission dit :
Match perdu par pénalité, (-1 point, 0 but) à COIGNIERES FC 1, PLAISIROIS FO 2 conserve les points et buts acquis sur le terrain (0 point, 0 but).**

Débit : 43.50€ à COIGNIERES FC

Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - dispositions financières)

Amende : 125€ (5x25€) à COIGNIERES FC

Motif : Participation d'un joueur non qualifié (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Paul DRAY n'a participé ni au débat, ni à la délibération.

CDM

D1 DU 01/10/2023

26923622 ACHERES BENFICA AP 5 / TRIEL AC 5

Réclamation de TRIEL AC 5 relative à la participation du joueur SOUSA Thomas licence 2547801236 d'ACHERES BENFICA AP 5, muté hors période alors que le club ne peut pas aligner de joueur muté.

Réponse d'ACHERES BENFICA AP 5, remerciements, au regard des règlements les arguments développés par le club ne sont pas recevables.

Si le club le souhaite, le Commission peut recevoir le pour lui expliquer les points de règlement non maîtrisés.

Constatant que la licence du joueur SOUSA Thomas, en provenance du club de BOIS D'ARCY AS, a été enregistrée le 26/08/2023 revêtu du cachet « mutation hors période ».

Retenant que le club d'ACHERES BENFICA AP, en troisième année d'infraction avec le statut de l'arbitrage, ne peut pas aligner de joueur muté, décision de la Commission du Statut de l'Arbitrage lors de sa réunion du 27/06/2023, publiée au journal DYF n°1764.

Retenant que l'équipe CDM est l'équipe hiérarchiquement supérieure du club.

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Constatant par ailleurs, que le joueur SOUSA Thomas, licence 2547801236 d'ACHERES BENFICA AP a également participé au match :

CDM D1 26923619 du 24/09/2023 VILLIERS MAHIEU AS 5 /

ACHERES BENFICA AP 5

CDM D1 26923561 du 08/10/2023 ACHERES BENFICA AP 5 / VILLEPREUX FC 5

Au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux, s'agissant de l'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements, la Commission dit qu'il y a matière à évocation.

En conséquence, la Commission dit :

***Match 26923622 du 01/10/2023 ACHERES BENFICA AP 5 / TRIEL AC 5 perdu par pénalité à ACHERES BENFICA AP 5 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à TRIEL AC 5 (3 points, 3 buts)**

***Match 26923619 du 24/09/2023 VILLIERS MAHIEU AS 5 / ACHERES BENFICA AP 5 perdu par pénalité à ACHERES BENFICA AP 5 (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à VILLIERS MAHIEU AS 5 (3 points, 2 buts)**

***Match 26923561 du 08/10/2023 ACHERES BENFICA AP 5 / VILLEPREUX FC 5 perdu par pénalité à ACHERES BENFICA AP 5 (-1 point, 0 but), VILLEPREUX FC 5 conserve 3 points, 3 buts**

Débit : 43.50€ à ACHERES BENFICA AP

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 75€ (25€ x 3) à ACHERES BENFICA AP

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Après vérification,

La licence 2546318788 du joueur VALANDY SAIJAH a été enregistrée le 19/09/2023, il était donc qualifié le jour du match au regard de l'article 89 des Règlements Généraux.

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain LIONS CLUB MAGNANVILLE 1 / BREVAL LONGNES FC 1 8/2

Débit : 43.50€ à BREVAL LONGNES FC

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 16 octobre 2023

Présents : MM. BOKOBZA, LOUVEL, INACIO; COLOMBO, PATRIGEON, VIMONT (Président),

Excusés : MME JONNAIS, JAMIN, GABIER, MERVAILLIE, HOUANT J., NOYELLE, HOUANT P., PILLEMONT-PEDRO GOMES

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

BILAN RENTRÉE DU FOOT

Pour remplir le formulaire bilan des Rentrées du Foot : [Cliquez ici](#)

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Les inscriptions pour les plateaux de novembre/décembre sont désormais closes. Pour consulter la liste des inscrits [cliquez ici](#).

Pour rappel, tous les clubs non inscrits sur cette liste ne pourront participer aux plateaux.

PLATEAUX U9

Les inscriptions pour les plateaux de novembre/décembre sont désormais closes. Pour consulter la liste des inscrits [cliquez ici](#).

Pour rappel, tous les clubs non inscrits sur cette liste ne pourront participer aux plateaux.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont désormais consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

VELIZY ASC du 07/10

Courrier de NEAUPHLE PONT. RC concernant le remplissage de la feuille récapitulative.

La Commission demande au club des CLAYES S/BOIS USM si il a la feuille de plateau en photo.

De plus, elle demande au club de VELIZY ASC des explications sur le remplissage de la feuille de plateau.

CHALLENGE PLATEAUX U10-U11

Retrouvez le tirage au sort de la 1ère journée du Challenge Régional U11, du Challenge Départemental U10 et du Challenge DYF U10/U11 qui se dérouleront le samedi 21 octobre : [Cliquez ici](#)

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13 U10/U11

SARTROUVILLE ES

Suite au Courrier du club.de SARTROUVILLE ES :

▪ Concernant les U11, pris note du courrier des 2 clubs expliquant qu'ils ont discuté ensemble pour aplanir leurs différents et que le dialogue a permis d'éclaircir les sujets.

En revanche, la commission s'étonne que vous n'ayez pas effectué ces échanges avant d'en alerter la commission, **Pour rappel:** vous ne pouvez pas décider unilatéralement de venir ou non à une convocation sans l'accord de la commission.

Par conséquent, la Commission vous convoque à une visioconférence afin d'expliquer ces différents qui ont été aplanis. Date à déterminer avec toutes les parties.

▪ Concernant les U10, retour des clubs de RAMBOUILLET FC & BAILLY NOISY SFC. Le premier nous informe qu'un sms leur a été envoyé pour un début de plateau à 9h30, tandis que BAILLY NOISY SFC dit ne pas avoir été prévenu.

La Commission, n'ayant pas de mail officiel quant à une demande de changement d'horaire pour ce plateau, elle décide de déclarer forfait l'équipe d'ELANCOURT OSC 11 sur ce plateau (-2 pts). Concernant les matches à jouer, la Commission prendra une décision la semaine prochaine.

RAMBOUILLET FC

Le club nous signale une problématique d'encadrement rencontrée en U10 sur ce début de saison. Il en explique les raisons et les solutions qu'il propose.

La Commission, après étude, valide la proposition pour le remplacement de l'encadrant U10 Espoirs.

POISSY FC

Le club nous informe du changement de son encadrant U11 Espoirs, expliquant les infractions rencontrées.

La Commission, après étude, valide ce changement.

CARRIERES GRESILLONS AS

Le club nous explique les raisons des infractions rencontrées.

La Commission prend note et compte sur vous pour veiller à ne pas les reproduire.

Infractions éducateurs

Infraction

Samedi 30 septembre 2023

U11

NEAUPHLE PONT : Annulation absence

Samedi 7 octobre 2023

U10

POISSY FC : 2ème infraction

PLAISIROIS FO : 2ème infraction

La Commission informe les clubs de POISSY FC & PLAISIROIS FO qu'au-delà de 2 absences non excusées constatées sur la saison, le club est susceptible d'être sorti du dispositif à la fin de la phase.

U11

MUREAUX OFC : 1ère infraction

Anomalie feuilles de plateaux

Samedi 7 octobre 2023

U11

VELIZY ASC

Feuille récapitulative non complétée.

La Commission ne les comptabilise pas, aucun point attribué sur ce plateau (clubs visiteurs : POISSY, CHATOU, FONTENAY)

U12/U13

RAMBOUILLET FC

Le club nous signale une problématique d'encadrement rencontrée sur ce début de saison. Il en explique les raisons et les solutions qu'il propose.

La Commission, après étude, ne peut valider la modification, car la personne n'a pas le diplôme requis. Elle vous demande donc de lui confirmer votre décision, à savoir continuer si un encadrant suffisamment diplômé est trouvé (M. FONTAINE en dirigeant a le diplôme nécessaire, à condition qu'il soit présent sur chaque rencontre) ou bien rebasculer sur le Critérium par année d'âge. Réponse demandée pour le jeudi 19 octobre.

U12 du 14/10/23 : MANTOIS 78 FC

Le club de VERNEUIL ENTENTE nous informe n'avoir eu aucun document à disposition pour l'organisation de ce plateau, et que lui avait sur lui une fiche équipe et de jonglerie. Mais aucune fiche récapitulative n'a pu être remplie.

La Commission demande au club du MANTOIS 78 FC la transmission des feuilles de ce plateau au plus vite.

Infractions éducateurs

Samedi 30 septembre 2023

U13

CHANTELOUP US 1 : Annulation infraction

FOURQUEUX AS : Annulation infraction

Samedi 7 octobre 2023

U13

MANTOIS 78 FC : 1ère infraction

ECQUEVILLY EFC : 2ème infraction

La Commission informe le club d'ECQUEVILLY EFC qu'au-delà de 2 absences non excusées constatées sur la saison, le club est susceptible d'être sorti du dispositif à la fin de la phase. De plus, votre éducateur référent n'a toujours pas de licence au sein de votre club.

Anomalie feuilles de plateaux

Samedi 30 septembre 2023

U13

MANTOIS 78 FC : BREVAL, ECQUEVILLY, SARTROUVILLE

Feuille récapitulative incorrectement remplie.

La Commission demande aux clubs présents de nous renvoyer les résultats de cette journée, et la photo de la feuille de plateau si prise ce jour là.

FESTIVAL FOOT U13

Retrouvez le tirage au sort de la 1ère journée du Festival Foot U13 qui se déroulera le samedi 21 octobre : [Cliquez ici](#)

Les plateaux du Challenge DYF U10/U11 sont en cours d'élaboration.

Lieux & horaires des plateaux communiqués par les clubs

109 : CONFLANS FC : 14h00 : Stade Leon Biancotto

118 : LAINVILLOIS FC : 14h00 : Stade de Lainville en Vexin

126 : MAURECOURT FC : 14h00 : Stade Castelle à Maurecourt

129 : ELANCOURT OFC : 14h00 : Stade Guy Boniface

130 : MARLY LE ROI US : 14h00 : Stade du Chenil

142 : MONTIGNY LE BX AS : 14h00 : Stade de la Coudre

137 : VERSAILLES 78 FC : 12h15 : Sous réserve de validation des clubs d'ANDRESY FC & MUREAUX OFC.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

2ème rappel avant amende

Plateaux du 30/09/23

VELIZY ASC / MAUREPAS AS

GUYANCOURT ES / FONTENAY FLEURY FC

MONTIGNY LE BX AS / TRAPPES ES

MUREAUX OFC / MANTOIS 78 FC 2

SARTROUVILLE ES / PECQ US 2

PECQ US / CHATOU AS

PORCHEVILLE FC / ECQUEVILLY EFC

JUZIERS FC / TESSANCOURT FC

BOIS D'ARCY AS / CHESNAY 78 FC / LOUVECIENNES AS / CER-

NAY BONNELLES

CONFLANS RACING / MESNIL LE ROI / VAUXOISE ES / VESINET

SCI

U9 CLASSIQUES

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/09/23

870 101 FONTENAY ST PERE (BONNIERES, BUCHELOISE, LAN-VILLIOIS, VAUXOISE)
870 106 ETANG ST (MEZIERES, CHAMBOURCY, MONTESSON)
860 102 CONFLANS RC (CHANTELOUP, CROISSY)
860 105 BOUAFLE (FOURQUEUX, HOUILLES AC)
860 115 LE PECQ (RAMBOUILLET)

1er rappel

Plateaux du 07/10/23

870 105 GARGENVILLE (MÉZIÈRE/ BREVAL/ MONTFORT)
860 102 AUBERGENVILLE (GUERVILLE / HARDRICOURT)
860 104 COIGNIÈRES (ESSARTS/ YVELINES)
860 117 RAMBOUILLET (ABLIS, ST ARNOULT)
860112 TRIEL (LIMAY, CONFLANS)
860 115 MAUREPAS (GAMBAIS / MESNIL ST DENIS)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/09/23

Pour rappel, les documents U8-U9 Espoirs sont à charger sur FAL via footclubs.

Fiche récapitulative

TRAPPES ES (VELIZY ASC, VOISINS FC)

Fiche équipe

GUYANCOURT ES
MUREAUX OFC
LIMAY ALJ
MANTOIS 78 FC
TRAPPES ES
VERSAILLES 78 FC

1er rappel

Plateaux du 07/10/23

Fiche récapitulative

VERSAILLES 78 (LES MUREAUX – LIMAY)

Fiche équipe

CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
CONFLANS FC
VERSAILLES 78 FC
LIMAY AML
ELANCOURT
GUYANCOURT
TRAPPES ES
LES CLAYES S/S BOIS USM

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/09/23

U10

CARRIÈRES GRE 11 : CHANTELOUP US 11, CHATOU AS 11, CON-FLANS FC 11

HOUDANAISE REGION FC 11 : GUYANCOURT ES 11, FOUR-QUEUX AS 11, MANTOIS FC 11

CLAYES S/BOIS USM 11-CELLOIS CS 11 , ELANCOURT OSC 11

U11

MONTESSON US 1 : MONTIGNY 1, PECQ US 1, RAMBOUILLET 1

La Commission demande aux clubs visiteurs les résultats du plateau pour le lundi 23/10, sans quoi aucun point ne sera pris en compte.

1er rappel avant amende

Impératif d'obtenir les résultats au plus vite pour clôturer la phase
Plateaux du 07/10/23

U10

CROISSY US 11 : FOURQUEUX AS 11, MUREAUX OFC 11, HOU-DANAISE REGION FC 11

CARRIÈRES S/SEINE US 11 : VERSAILLES 78 FC 11, MESNIL ST DENIS AS 11, CLAYES S/BOIS USM 11

MONTIGNY LE BX AS 11 : ST GERMAIN FC 11, AUBERGENVILLE FC 11, LIMAYS ALJ 11

U11

GUYANCOURT ES 1 : CHANTELOUP US 1, NEAUPHLE PONT. RC 1, VERNEUIL ENTENTE 1

CARRIÈRES GRE AS 1 : PLAISIROIS FO 1, VILLENNES ORGEVAL FC 1

VERSAILLES 78 FC 1 : CLAYES S/S BOIS USM 1, TRAPPES ES 1, MESNIL ST DENIS ASL 1

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 23/09/23

U13

PLAISIROIS FO 2 : PARIS-SG 1, PECQ US 1, POISSY FC 1

La Commission demande aux clubs visiteurs les résultats du plateau pour le lundi 23/10, sans quoi aucun point ne sera pris en compte.

2ème rappel avant amende

Plateaux du 30/09/23

U12

PLAISIROIS FO : ACHERES FC, MARLY LE ROI US

U13

MUREAUX OFC : CONFLANS FC, LIMAY ALJ, VILLENNES
POISSY FC : ELANCOURT, MONTFORT, VOISINS

1er rappel avant amende

Impératif d'obtenir les résultats au plus vite pour clôturer la phase
Plateaux du 07/10/23

U12

BAILLY NOISY : FONTENAY, RAMBOUILLET, VERSAILLES
VILLENNES ORGEVAL : MONTESSON, VOISINS
ST GERMAIN FC : SARTROUVILLE, CHATOU, FOURQUEUX

U13

LIMAY ALJ : BREVAL, MONTESSON, VERNEUIL ENT.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 16 octobre 2023

Présent : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME, Ibrahim BENLARBI, Luc BENOIT, Francis DUPRE Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les inscriptions pour la seconde phase débutent lundi 16 octobre 2023.

Il est possible de s'inscrire au plateau Halloween du 4 novembre 2023 jusqu'au 25 octobre 2023.

FOOT A 5

Les inscriptions pour la seconde phase débutent lundi 16 octobre 2023

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

Rencontres de 07/10/2023
1er rappel

CRITERIUM U15F A 8

POULE B
27420112 Conflans FC 1 - Les Mureaux OFC 2

CRITERIUM U13F A 8

POULE C
27362211 Elancourt OSC 1 - Trappes ES 1

TIRAGE COUPE DES YVELINES SENIORS F A 8

A jouer le 11 novembre 2023 :

PLAISIROIS F.O. - PORTES FC FEMININ IDF
MESNIL ST DENIS A.S.L. - ANDRESY F.C.

Exempts:
BEYNES F.C.
CONFLANS F.C.
ELANCOURT O.S.C.
GARGENVILLE STADE
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.
LE PECQ U.S.
LE PERRAY FOOTBALL E.S.
LOUVECIENNES A.S.

YVELINES FOOTBALL N° 1774

MAGNY 78 F.C.
SARTROUVILLE F.C.
ST ARNOULT F.C. 78
VALLEE 78 F.C.
VIROFLAY U.S. MUNICIPALE
VOISINS F.C.

U18F A 8

A jouer le 4 novembre 2023 :

LE VÉSINET S.C.I. - BAILLY NOISY S F.C.

Exempts:
LE CHESNAY 78 F.C.
MONTESSON U.S.
VIROFLAY U.S. MUNICIPALE
VOISINS F.C.
LES MUREAUX O.F.C. 1
LES MUREAUX O.F.C. 2
PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.

U15F A 8

A jouer le 4 novembre 2023 :

LES MUREAUX O.F.C. 1 - EPONE U.S.B.S.
SARTROUVILLE F.C. - VOISINS F.C.2
BAILLY NOISY STANDARD F.C.- LES MUREAUX O.F.C. 2
FONTENAY LE FLEURY FC 2 - PORTES FC FEMININ IDF
ROSNY S/SEINE C.S.M. - ELANCOURT O.S.C.
FONTENAY LE FLEURY FC 1 - LOUVECIENNES A.S.
LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES 1 - GUYANCOURT E.S.
PLATEAU BREVAL LONGNES F.C. - VERSAILLES JUSSIEU A.S.
MARLY LE ROI U.S. 2 - CROISSY US
MONTESSON U.S. - CONFLANS F.C.
LE CHESNAY 78 F.C. - CHANTELOUP LES VIGNES U.S.
VERNEUIL SUR SEINE U.S. - MANTOIS 78 F.C.

Exempts:
LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES 2
MAISONS-LAFFITTE F. C.
ACHERES F.C.
VERSAILLES 78 F.C.

CRITERIUM U13F

2 journées de challenge U13F seront organisés pour les poules de 6 aux dates du 18 novembre et 2 décembre 2023.
Pour ces rencontres, la FMI devra être utilisée.

COURRIER

FONTENAY LE FLEURY FC 560297 :
Demande du club pour engager une équipe supplémentaire en critérium U15F à 8.
La Commission accède à la demande et intègre l'équipe dans la poule B.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 16/10/2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Retrouvez les inscriptions au 15/10/2023 [en cliquant ici](#)

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

PLATEAU QUALIFICATION

U13

Dimanche 29 Octobre 2023

PLATEAU DE VERNOUILLET
Gymnase Philippe de Dieuleveult
Route de Chapet
78540 VERNOUILLET

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00

POULE A

AUBERGENVILLE FC 1
BOUAFLE FLINS 2
LIMAY ALJ 1
LIONS FC MAGNANVILLE
POISSY FC

POULE B

AUBERGENVILLE FC 2
BOUAFLE FLINS 1
LIMAY ALJ 2
ROSNY S/SEINE CSM
VERNEUIL US

U12

Samedi 4 Novembre 2023

PLATEAU DE VERNOUILLET
Gymnase Philippe de Dieuleveult
Route de Chapet
78540 VERNOUILLET

RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00

POULE A

POULE B

AUBERGENVILLE FC 1 AUBERGENVILLE FC 2
BOUAFLE FLINS 2 BOUAFLE FLINS 1
LIMAY ALJ 1 LIMAY ALJ 2
VERNEUIL US 2 VERNEUIL US 1
LIONS FC MAGNANVILLE POISSY FC

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

Afin de répondre aux demandes des clubs de Futsal, la commission a proposé de créer un critérium Futsal U12 U13 pour la saison 2023-2024.

Récapitulatif des inscriptions au 15 octobre 2023 (les inscriptions sont toujours possible) :

CBPS
TRAPPES FUTSAL
LA TOILE

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Récapitulatif des inscriptions

	U14	U16
TRAPPES ES	1	1
FONTENAY LE FLEURY	1	1
BREVAL LONGNES	1	
ABLIS FC	1	
COIGNIERES	1	1
HOUDAN	1	1
PORT MARLY		1
GUERVILLE ARNOUVILLE		1
LE VESINET		1
MAULOISE US		1
MONTFORT / U.S.Y	1	
CROISSY US		1

Ces 2 critères commenceront après les vacances de la Toussaint

La date de clôture d'inscription est prévue le **3 Novembre 2023**

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 20/C **16/10/2023**
(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	4	24	3,7	6	ANDRESY F.C. 1	6	22	6,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	4	22	4,0	6	ANDRESY F.C. 2	18	18	0,0	6
CHATOU AS 2	5	24	4,6	6	CARRIERES S/SEINE US 1	6	22	6,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	10	22	10,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	18	18	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	4	24	3,7	6	CHANTELOUP LES V. US 2	3	22	3,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	8	22	8,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	18	18	0,0	6
CONFLANS F.C. 2	5	24	4,6	6	EPONE USBS 2	7	22	7,0	6	CHATOU AS 3	5	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	2	18	2,4	6
HARDRICOURT US 2	4	24	3,7	6	HOUILLES A.C. 3	2	22	2,0	6	CONFLANS F.C. 3	2	22	2,0	6	JUZIERS F.C. 1	18	18	0,0	6
HOUILLES S.O. 1	4	24	3,7	6	MAURECOURT F.C. 1	5	22	5,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	6	22	6,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	18	18	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	4	24	3,7	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	1	22	1,0	6	HOUILLES S.O. 2	2	22	2,0	6	MAURECOURT F.C. 2	3	18	3,7	6
MARLY LE ROI U.S. 1	7	24	6,4	6	SARTROUVILLE E.S. 2	5	22	5,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	5	22	5,0	6	TRIEL AC 2	18	18	0,0	6
MAUREPAS AS 1	4	24	3,7	6	VAUXOISE ES 1	3	22	3,0	6	MONTESON U.S. 2	5	22	5,0	6	VAUXOISE ES 2	18	18	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	2	24	1,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	3	22	3,0	6	PECQ US LE 2	1	22	1,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	18	18	0,0	6
POISSY FC 1	5	24	4,6	6	VILLENES ORGEVAL 1	1	22	0,0	6	TRIEL AC 1	1	22	1,0	6	VERNOUILLET FC 1	18	18	0,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	1	24	0,9	6	VINSKY FC 1	3	22	3,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	10	22	10,0	6					
VOISINS FC 1	2	24	1,8	6															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	5	22	5,0	6	CELLOIS CS 1	1	22	1,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	4	22	4,0	6	BAILLY NOISY SFC 3	18	20	0,0	6
BUCHELOISE A.S. 1	6	22	6,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	6	22	6,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	2	22	2,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	20	20	0,0	6
CARRIERES GRESILLONS 1	4	22	4,0	6	COIGNIERES F.C. 1	3	22	3,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	7	22	7,0	6	CELLOIS CS 2	20	20	0,0	6
ELANCOURT O.S.C. 1	4	22	4,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	3	22	3,0	6	CROISSY U.S 1	7	22	7,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	20	20	0,0	6
MARLY LE ROI U.S. 2	3	22	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	4	22	4,0	6	ELANCOURT O.S.C. 3	2	22	0,0	6	ETANG ST NOMES 1	20	20	0,0	6
MAULOISE U.S. 1	5	22	5,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	2	22	2,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	2	22	2,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2	20	20	0,0	6
MONTESON U.S. 1	3	22	3,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	4	22	4,0	6	HOUDANAISE REGION FC 2	4	22	4,0	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	20	20	0,0	6
MONTIGNY LE BX AS 1	2	22	2,0	6	MAUREPAS AS 2	3	22	3,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	2	22	0,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	20	20	0,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	4	22	4,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	4	22	4,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	3	22	3,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	20	20	0,0	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	2	22	2,0	6	POISSY FC 2	1	22	1,0	6	ST ARNOULT FC 78 1	1	22	1,0	6	PORT MARLY C.S. 1	20	20	0,0	6
VALLEE 78 F.C. 1	8	22	8,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	1	22	1,0	6	VALLEE 78 F.C. 2	7	22	7,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	20	20	0,0	6
VERSAILLES 78 FC 3	4	22	4,0	6	VELIZY ASC 1	2	22	0,0	6	VELIZY ASC 2	1	22	1,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	20	20	0,0	6
					VOISINS F.C. 2	2	22	2,0	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	4	22	4,0	6	ACHERES C.S. 1	10	22	10,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	16	16	0,0	6	COIGNIERES F.C. 2	18	18	0,0	6
CHAMBOURCY ASM 1	3	22	4,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	4	22	4,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	16	16	0,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	18	18	0,0	6
CHANTELOUP LES V. US 1	4	22	3,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	2	22	2,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	1	16	1,4	6	GUYANCOURT ES 2	18	18	0,0	6
EPONE USBS 1	4	22	4,0	6	BUCHELOISE A.S. 2	3	22	3,0	6	INTERFOOT 78 1	16	16	0,0	6	HOUDANAISE REGION FC 3	18	18	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	4	22	4,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	2	22	0,0	6	LIMAY ALJ 2	16	16	0,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	18	18	0,0	6
GUYANCOURT ES 1	4	22	4,0	6	GUERVILLE ARNOVILLE 1	2	22	2,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	16	16	0,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3	18	18	0,0	6
HOUDANAISE REGION FC 1	3	22	4,0	6	INTERFOOT 78 1	1	22	1,0	6	PORCHEVILLE FC 1	16	16	0,0	6	ST CYR AFC 1	18	18	0,0	6
LIMAY ALJ 1	1	22	3,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	4	22	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	1	16	1,4	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	18	18	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	3	22	1,0	6	MANTES U.S.C. 1	3	22	3,0	6	VINSKY FC 2	4	16	5,5	6	VOISINS F.C. 3	18	18	0,0	6
NEAUPHLE-PONT. 2	3	22	3,0	6	MEZIERES/MAULE 2	3	22	3,0	6						YVELINES/MONTFORT 1	18	18	0,0	6
PECQ US LE 1	1	22	3,0	6	POISSY FC 3	7	22	7,0	6										
TRAPPES E.S. 2	8	22	1,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	4	22	4,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issue du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours